

QU'EST-CE que le concours 2020 de recommandations du Régime des chambres de commerce?

Pour chaque recommandation admissible au Régime des chambres de commerce que votre équipe de la chambre de commerce soumet par l'intermédiaire du site **lecollectifdeschambres.ca**, votre chambre de commerce reçoit de l'ARGENT et une participation à un tirage au sort mensuel. Il existe également de grands prix pour le plus grand pourcentage de recommandations soumises (par province, par catégorie — voir ci-dessous).

Catégorie 1 : Les chambres de commerce comptant **moins de 50** entreprises inscrites au Régime des chambres de commerce

Catégorie 2 : Les chambres de commerce comptant **au moins 50** entreprises inscrites au Régime des chambres de commerce

POURQUOI ma chambre de commerce doit-elle participer?

Le fait de recommander vos membres actuels et potentiels au Régime des chambres de commerce est PROFITABLE pour votre chambre de commerce : vous obtenez de nouveaux membres, vous en fidélisez d'autres et vous touchez des recettes sous forme d'honoraires d'administration! Et PROFITABLE pour vos membres : taux de rentabilité économique dès l'adhésion; cette initiative réduit les risques et maximise la stabilité de leur entreprise; plus de temps pour se concentrer sur leurs affaires!

Le concours offre également un divertissement et une distraction sociale bien nécessaires pour accompagner la distanciation « sociale ».

Voici ce qu'il y a à gagner :

- Des \$\$ pour les recommandations qualifiées (sur une échelle de bonis pour recommandations)
- Chances de gagner des prix à l'échelle provinciale tous les mois
- Un GRAND PRIX distinct pour chaque province
- Des droits de prestige nationaux pour votre équipe



QU'EST-CE qu'une recommandation admissible?

Une recommandation admissible signifie que vous avez été en contact avec le membre actuel ou potentiel que vous recommandez et qu'il sait qu'il doit s'attendre à recevoir un appel du conseiller du Régime des chambres de commerce. Une fois que vous aurez soumis votre recommandation par l'intermédiaire du site **lecollectifdeschambres.ca**, elle sera jumelée à un conseiller indépendant local de haut niveau qui contactera rapidement votre membre actuel ou potentiel afin de le conseiller sur le meilleur régime de chambre de commerce qui lui conviendra.

QU'EST-CE qu'une échelle de bonis de recommandations?

Plus votre équipe soumet de recommandations par mois, plus chaque recommandation vaut de l'argent. Vous avez jusqu'à la fin de chaque mois pour « monter en grade » sur l'échelle des primes de recommandations et gagner plus d'argent.

Chambres de commerce comptant au moins 50 entreprises inscrites au Régime

Niveau 1 : De 1 à 2 recommandations par mois = 10 \$ par recommandation

Niveau 2 : De 3 à 4 recommandations par mois = 20 \$ par recommandation

Niveau 3 : De 5 à 6 recommandations par mois = 30 \$ par recommandation

Niveau 4 : Au moins 7 recommandations par mois = 50 \$ par recommandation

Chambres de commerce comptant moins de 50 entreprises inscrites au Régime

Niveau 1 : De 1 à 2 recommandations par mois = 20 \$ par recommandation

Niveau 2 : De 3 à 4 recommandations par mois = 30 \$ par recommandation

Niveau 3 : De 5 à 6 recommandations par mois = 40 \$ par recommandation

Niveau 4 : Au moins 7 recommandations par mois = 50 \$ par recommandation



QU'EST-CE que le tirage au sort mensuel?

Une recommandation admissible soumise par l'intermédiaire du site **lecollectifdeschambres.ca** équivaut à une inscription à gagner pour le tirage du prix mensuel. Les tirages au sort seront effectués à la fin de chaque mois. Il y a un tirage par province, par catégorie, par mois.

Le prix est une carte-cadeau pour soutenir vos entreprises locales. Les personnes qualifiées peuvent choisir l'endroit où elles souhaitent recevoir une carte-cadeau, à condition que celle-ci puisse être achetée à Winnipeg.

COMMENT ma chambre de commerce peut-elle s'inscrire au concours?

Étape 1: Inscrivez votre chambre de commerce sur le site **concours.lecollectifdeschambres.ca**.

Étape 2 : Nous serons en contact avec votre personne responsable du concours.

QUI peut participer au concours?

Toutes les chambres de commerce peuvent participer au concours. Des équipes de plus de 20 personnes à un seul bénévole engagé, le concours est conçu pour les chambres de commerce de toutes tailles et comporte deux catégories :

Catégorie 1 : Les chambres de commerce comptant moins de 50 entreprises inscrites au Régime des chambres de commerce

Catégorie 2 : Les chambres de commerce comptant **au moins 50** entreprises inscrites au Régime des chambres de commerce

QUAND le concours se déroule-t-il?

Le concours commence le 16 novembre 2020 pour se terminer le 16 mars 2021.

Les documents relatifs au concours sont-ils disponibles en anglais?

Absolument! Tous les documents sont disponibles en anglais.

J'ai d'autres questions. À qui puis-je m'adresser?

Il suffit d'écrire à l'adresse **relationniste.chambres@johnstongroup.ca** en tout temps. D'ailleurs, nous sommes toujours ravis d'avoir de vos nouvelles.

Nous avons mis en place une équipe de relations avec les chambres de commerce, composée d'anciens membres du personnel de la chambre de commerce, afin de nous assurer que vous obtenez ce dont vous avez besoin. Nous sommes des gens de chambres de commerce. Nous vous comprenons.

